

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. de Robaulx. (J. F., 5 janv.)

M. DE ROBaulx : Si je devais répondre à tout ce qui a été dit contre moi dans cette discussion, je serais obligé de rendre insulte pour insulte; mais ce n'est pas ma manière. Lorsque je me suis attaqué à un être collectif, mes attaques n'ont porté sur personne en particulier; ce que j'ai fait, je me félicite de l'avoir fait, car je suis parvenu à mon but. Lorsque j'ai dit qu'on n'avait pas répondu à mes questions, j'ai attaqué non les hommes, mais les choses, et c'est là surtout que je veux avoir raison. Il est résulté une chose de cette discussion, c'est que les réponses diplomatiques n'étaient pas ce qu'elles devaient être, puisque la discussion seule nous a appris ce que le comité diplomatique aurait dû nous dire, que les deux ducs de Reichstadt et de Leuchtenberg étaient exclus de la candidature. (U. B., 5 janv.)

M. LEBEAU : Ce n'est pas le comité diplomatique qui a dit cela, c'est moi. (U. B., 5 janv.)

M. DE ROBaulx : Nous ne saurions pas, sans la discussion, que les puissances pourraient s'exclure entre elles. Nous n'avions pas jusqu'ici entendu parler du système de M. Lebeau relativement à l'intervention des puissances, permise, selon lui, s'il s'agissait d'avantages commerciaux, d'extension de territoire, de l'adjonction des provinces du Rhin. Eh bien! messieurs, nous apprenons qu'il a été question de tout cela, ou qu'il peut s'en agir. Nous ne saurions pas enfin, sans la discussion, que le roi de Hollande se proposait d'ouvrir l'Escaut le 20 janvier. M. Nothomb, qui nous a révélé ce fait, nous dit en même temps que le comité diplomatique en avait exigé l'ouverture immédiate, et je l'en félicite. Mes questions n'étaient donc pas si inutiles, et mon insistance a porté son fruit, puisque la discussion nous a révélé ce que nous ignorions.

Je me plais à croire que les membres du comité diplomatique ont des intentions pures et meilleures que leur capacité. (Rires et murmures.) Or, j'ai attaqué leur capacité et non leurs intentions.

(U. B., 5 janv.)

Motion d'ordre.

M. CONSTANTIN RODENBACH : J'ai demandé la parole pour soumettre une proposition à l'assemblée. (U. B., 5 janv.)

M. LIEDTS, secrétaire : Voici la proposition de M. Constantin Rodenbach :

« J'ai l'honneur de proposer au congrès national de procéder sans délai, dans les sections, à la

discussion de la question relative au choix du chef de l'État. » (*Appuyé.*) (U. B., 5 janv., et A. C.)

M. LE PRÉSIDENT : M. Rodenbach a la parole pour développer sa proposition. (J. F., 5 janv.)

M. CONSTANTIN RODENBACH : Messieurs, si je n'étais persuadé de l'urgence de ma proposition, je ne saisis point l'occasion qui s'offre, en ce moment, pour vous la soumettre. Mais la force des choses, les discussions qui viennent d'avoir lieu, et l'état provisoire qui se prolonge, nécessitent, en quelque sorte, que nous nous en occupions immédiatement. La diplomatie étrangère semble, depuis quelque temps, s'être emparée de la question vitale du choix de notre chef. Cette question si délicate, qu'il nous appartient seuls de décider, les cinq grandes puissances semblent vouloir la pressentir. Pour ce qui me regarde, je repousse cette médiation de toute mon âme, et je désire que le congrès, sentant toute l'étendue de ses devoirs, ne déroge ni à sa dignité ni à ses droits, et choisisse librement un chef, sans écouter aucune influence étrangère au bien du pays. Nous choisirons le chef qui convient à un pays libre. Ce sera là notre réponse à toutes les insinuations diplomatiques.

Il a pu paraître utile de faire d'abord la constitution, afin que, dégagés de toute influence, nous ayons *table rase*, suivant l'heureuse expression de M. le comte de Celles, et que nous ne soyons gênés par aucune considération. Aujourd'hui, nos travaux constitutionnels sont trop avancés pour supposer que ce qui nous reste à faire puisse compromettre nos libertés. Ce qui doit suivre, devant nécessairement se coordonner avec ce que nous avons déjà fait, ne peut être hostile à nos droits politiques.

D'autres considérations plus importantes méritent, messieurs, de fixer notre attention. Le pays est en alarme; une agitation extrême règne dans les esprits. Ici le parti orangiste ose relever la tête; là des pétitions peu patriotiques se signent et tendent à nous placer sous le joug de l'étranger. Le gouvernement provisoire perd chaque jour de sa force et de son influence. Le congrès lui-même est accusé de lenteur. Tous les jours on lui reproche ses interminables débats. Ne laissons pas aux partis le temps de se raffermir. Étouffons l'hydre de la guerre civile. Que le sang de nos braves n'ait pas coulé en vain pour la patrie, pour la liberté! Donnons un terme à cette glorieuse révolution que nous sommes appelés à consolider. Les *gouvernements provisoires* ne peuvent subsister longtemps; ils sont faibles de leur nature, quelque habiles que soient leurs chefs.